

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1421

présenté par
M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 78 BIS AA

À l'alinéa 1, après le mot :

« ans »,

insérer les mots :

« à compter de la publication de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.